

N° 8

CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE

RÉUNION SPÉCIALE

Séance du Dimanche 20 Mai 1888

	Pages.
Administration municipale. Installation du Conseil. Élection du Maire et des Adjoints.	243
Élections sénatoriales. Nomination de délégués.	250

ADMINISTRATION MUNICIPALE

L'an mil huit cent quatre-vingt-huit, le 20 du mois de mai, à onze heures du matin, les membres du Conseil municipal de la commune de Lille, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 13 mai 1888, se sont réunis dans la salle des séances, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles 48 et 77 de la loi du 5 avril 1884.

Étaient présents MM. les Conseillers municipaux :

DRUEZ,	PARENT-PARENT,
LEGRAND,	LALLART,
VIOLLETTE,	GOGUEL,
FAUCHER,	VAILLANT,
BASQUIN,	ALHANT,
ROCHART,	MEURISSE,
BRUNET,	WILLAY,
DUTILLEUL,	PASCAL,
BÈRE,	BIANCHI,
BAGGIO,	GRONIER-DARRAGON,
GAVELLE,	BRACKERS-D'HUGO,
CANNISSIÉ,	LÉSPILETTE,
BLONDEL,	BODELLE,
DUFLO,	LHOTTE,
RIGAUT,	THIBAUT,
HOUDE,	LENFANT,
MOY,	DEFAULT.

Absents : MM. BUCQUET & LACOUR qui se sont fait excuser.

La séance est ouverte sous la présidence de M. GÉRY LEGRAND, Maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer MM. GÉRY LEGRAND, DRUEZ, VIOLLETTE, FAUCHER, BASQUIN, ROCHART, BRUNET, DUTILLEUL, BÈRE, BAGGIO, GAVELLE, CANNISSIÉ, BLONDEL, DUFLO, RIGAUT, HOUDE, MOY, PARENT-PARENT, LALLART, GOGUEL,

VAILLANT, ALHANT, MEURISSE, WILLAY, PASCAL, BIANCHI, GRONIER-DARRAGON, BRACKERS-D'HUGO, LESPILETTE, BODELLE, LHOTTE, THIBAUT, LENFANT & DEFAUT, dans leurs fonctions de Conseillers municipaux.

M. HOUDE, le plus âgé des membres du Conseil présents au commencement du scrutin, a pris ensuite la présidence.

Le Conseil a choisi pour secrétaire, M. DUFLO.

ÉLECTION DU MAIRE

Le président, après avoir donné lecture des articles 76, 77 et 80 de la loi du 5 avril 1884, a invité le Conseil à procéder au scrutin secret, et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Maire.

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	32
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître.	1
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	31
Majorité absolue	16

A obtenu :

M. GÉRY LEGRAND, trente et une voix (31).

M. GÉRY LEGRAND, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

ÉLECTION DU PREMIER ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de M. GÉRY LEGRAND, élu Maire, à l'élection du premier adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	34
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	2
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	32
Majorité absolue	17

Ont obtenu :

M. RIGAUT, trente et une voix (31).

M. BASQUIN, une voix (1).

M. RIGAUT ayant obtenu la majorité des suffrages a été proclamé adjoint.

ÉLECTION DU SECOND ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du second adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	34
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître.	2
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés.	32
Majorité absolue	17

A obtenu :

M. VIOLLETTE trente-deux voix (32).

M. VIOLLETTE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé adjoint.

ÉLECTION DU TROISIÈME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du troisième adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	34
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître.	1
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés.	33
Majorité absolue	17

Ont obtenu :

MM. GAVELLE, trente-trois voix (33).

ROCHART, une voix (1).

M. GAVELLE, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé adjoint.

ÉLECTION DU QUATRIÈME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du quatrième adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	34
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître.	2
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés.	32
Majorité absolue	17

Ont obtenu :

MM. BASQUIN, trente-deux voix (32).

BÈRE, une voix (1).

M. BASQUIN, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé adjoint.

ELECTION DU CINQUIÈME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du cinquième adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	34
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître.	2
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	32
Majorité absolue	17

A obtenu :

M. DUTILLEUL, trente-trois voix (33).

M. DUTILLEUL ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé adjoint.

ÉLECTION DU SIXIÈME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du sixième adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	34
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître.	3
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés.	31
Majorité absolue	17

A obtenu :

M. BAGGIO trente-une voix (31).

M. BAGGIO, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé adjoint.

ÉLECTION DU SEPTIÈME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du septième adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	34
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître.	4
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés.	30
Majorité absolue	16

Ont obtenu ;

- M. LHOTTE trente-voix (30).
- M. GRONIER-DARRAGON une voix (1).
- M. ROCHART une voix (1).
- M. HOUDE une voix (1).

M. LHOTTE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé adjoint.

ÉLECTION DU HUITIÈME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du huitième adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	34
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître.	7
Reste pour le nombre des suffrages exprimés.	27
Majorité absolue	14

Ont obtenu :

MM. FAUCHER, vingt-sept voix (27).
ROCHART, une voix (1).
GRONIER-DARRAGON, une voix (1).
PARENT-PARENT, une voix (1).

M. FAUCHER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été proclamé adjoint.

ÉLECTION DU NEUVIÈME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du neuvième adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	34
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître.	9
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés.	25
Majorité absolue	13

Ont obtenu :

MM. BRUNET, vingt-cinq voix (25).
ROCHART, une voix (1).
THIBAUT, une voix (1).
VAILLANT, une voix (1).

M. BRUNET, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été proclamé adjoint.

Le Président a déclaré MM. RIGAUT, VIOLLETTE, GAVELLE, BASQUIN, DUTILLEUL, BAGGIO, LHOTTE, FAUCHER et BRUNET, installés en qualité d'adjoints.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

L'an mil huit cent quatre-vingt-huit, le 20 du mois de mai, à midi, le Conseil municipal de la commune de Lille, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Géry Legrand, maire de Lille.

Étaient présents MM. les Conseillers municipaux :

DRUEZ,	LALLART,
GÉRY LEGRAND,	GOGUEL,
VIOLLETTE,	VAILLANT,
FAUCHER,	ALHANT,
ROCHART,	MEURISSE,
BRUNET,	WILLAY,
DUTILLEUL,	PASCAL,
BÈRE,	BIANCHI,
BAGGIO,	GRONIER,
GAVELLE,	BRACKERS-D'HUGO,
CANNISSIÉ,	LESPILETTE,
BLONDEL,	BODELLE,
DUFLO,	LHOTTE,
RIGAUT,	THIBAUT,
HOUDE,	LENFANT,
MOY,	DEFAUT.
PARENT-PARENT,	

Absents : MM. BASQUIN, BUCQUET et LACOUR qui s'excusent par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

Le Conseil a élu pour secrétaire M. DUFLO.

M. le Président a donné lecture :

1° Des articles 2, 3, 4, 5, 7 et 8 de la loi organique du 2 août 1875 sur les élections des sénateurs, modifiée par la loi du 9 décembre 1884 ;

2° Du décret du 2 mai 1888, convoquant les Conseils municipaux à l'effet de procéder à l'élection de leurs délégués et suppléants en vue de l'élection sénatoriale qui doit avoir lieu le 21 juin prochain dans le département ;

3° De l'article 1^{er} § 3 de la loi du 30 décembre 1875 et des articles 3 & 4, du décret du 5 janvier 1876, visés dans le décret de convocation.

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS

1^{er} TOUR DE SCRUTIN

Il a ensuite invité le Conseil à procéder, *sans débat*, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de 24 délégués.

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a commencé à 12 heures 30. Il a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.	33
A DÉDUIRE : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, ou dans lesquels les votants se sont fait connaître.	»
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés.	33
Majorité absolue	17

Ont obtenu : MM.

<p>GÉRY LEGRAND 33 voix.</p> <p>RIGAUT 32 »</p> <p>DRUEZ 31 »</p> <p>BÈRE. 31 »</p> <p>MOY. 31 »</p> <p>LHOTTE. 31 »</p> <p>VIOLLETTE. 30 »</p> <p>DUTILLEUL. 30 »</p> <p>GAVELLE 30 »</p> <p>DUFLO 30 »</p> <p>ROCHART 29 »</p> <p>HOUDE 28 »</p> <p>BAGGIO 28 »</p> <p>BRUNET. 27 »</p> <p>BIANCHI. 27 »</p> <p>LALLART 26 »</p> <p>FAUCHER 24 »</p> <p>BLONDEL 24 »</p>		<p>CANNISSIÉ 23 voix.</p> <p>WILLAY. 23 »</p> <p>GOGUEL. 22 »</p> <p>GRONIER-DARRAGON 22 »</p> <p>VAILLANT 21 »</p> <p>ALHANT 19 »</p> <p>PASCAL 19 »</p> <p>BRACKERS-D'HUGO 16 »</p> <p>LESPILETTE. 16 »</p> <p>MEURISSE 13 »</p> <p>LACOUR. 11 »</p> <p>PARENT-PARENT 10 »</p> <p>BODELLE 9 »</p> <p>LENFANT 9 »</p> <p>BUCQUET 7 »</p> <p>DEFAUT. 5 »</p> <p>THIBAUT 4 »</p> <p>BASQUIN 3 »</p>
--	--	--

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés délégués :

MM. GÉRY LEGRAND, qui a déclaré accepter le mandat.

RIGAUT,	id.	id.
DRUEZ,	id.	id.
BÈRE,	id.	id.
MOY,	id.	id.
LHOTTE,	id.	id.
VIOLLETTE,	id.	id.
DUTILLEUL,	id.	id.
GAVELLE,	id.	id.
DUFLO,	id.	id.
ROCHART;	id.	id.
HOUDE,	id.	id.
BAGGIO,	id.	id.
BRUNET,	id.	id.
BIANCHI	id.	id.
LALLART,	id.	id.
FAUCHER,	id.	id.
BLONDEL,	id.	id.
CANNISSIÉ,	id.	id.
WILLAY,	id.	id.
GOGUEL,	id.	id.
GRONIER,	id.	id.
VAILLANT,	id.	id.

2^e TOUR DE SCRUTIN

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	33
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	<u>1</u>
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés.	32
Majorité absolue.	<u>17</u>

Ont obtenu :

MM. ALHANT	16 voix.
PASCAL	13 »
PARENT-PARENT	1 »
LESPILETTE	1 »
THIBAUT	1 »

3^e TOUR DE SCRUTIN

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 33

Ont obtenu :

MM. ALHANT	24 voix.
PASCAL	8 »

Bulletins blancs, nuls ou voix perdues. 1

A été proclamé élu comme ayant réuni la majorité relative, M. ALHANT qui a déclaré accepter le mandat.

ÉLECTION DES SUPPLÉANTS

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection de 5 suppléants.

1^{er} TOUR DE SCRUTIN.

Le dépouillement du scrutin qui a suivi immédiatement le dépôt des votes a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	33
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	33
Majorité absolue	17

Ont obtenu :

MM. PASCAL	31 voix.
BRACKERS D'HUGO	24 »
LESPILETTE.	23 »
PARENT-PARENT	19 »
LACOUR.	14 »
LENFANT	12 »
BODELLE	9 »
BUCQUET	8 »
MEURISSE	8 »
THIBAUT	8 »
DEFAULT.	5 »

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés suppléants :

MM. PASCAL, qui a déclaré accepter le mandat.	
BRACKERS-D'HUGO,	id.
LESPILETTE,	id.
PARENT-PARENT,	id.

2^e TOUR DE SCRUTIN

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.	33
A DÉDUIRE : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	»
Reste pour le nombre des suffrages exprimés.	33
Majorité absolue.	<u>17</u>

Ont obtenu :

MM. LACOUR	14 voix.
LENFANT	14 »
THIBAUT	3 »
WILLAY.	1 »
DEFAULT.	1 »

3^e TOUR DE SCRUTIN

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 33

Ont obtenu :

MM. LENFANT	25 voix.
LACOUR	8 »

A été proclamé comme ayant réuni la majorité relative, M. LENFANT, qui a déclaré accepter le mandat.

La séance a été levée à une heure et demie.

CERTIFIÉ :

Le Maire de Lille,

GÉRY LEGRAND

